

US CHANGÉ- A U R O R E

ÉVEIL - AÉROBIC - TWIRLING – DANSE

Association agréée Jeunesse et sports - Agrément 538244

site : <http://www.aurore53.com> mail : aurore.change@orange.fr

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS contactez-nous :

- **Aérobic** : Mélinda à melindaswann60@gmail.com ou au 06 63 69 38 78
- **Danse** : Doriane à morel.doriane@gmail.com ou au 07 70 39 56 79
- **Twirling et Eveil** : Hélène à quittet.helene@gmail.com ou au 06 28 04 50 33

L'AURORE est une association ouverte à tous, sans distinction. Son souci est de favoriser l'épanouissement de l'individu en respectant les rythmes et les particularités de chacun par la pratique d'activités de loisirs et/ou de compétition (Aérobic, danse, éveil de l'enfant, twirling). **L'encadrement est assuré par des monitrices/moniteurs diplômés (entre 25 et 30 animateurs) et entièrement bénévoles.** Depuis près de 50 ans, l'AURORE est à l'écoute des enfants, des jeunes et des adultes en leur proposant des activités culturelles, sportives ou de loisirs qui sont des terrains de pratique ou d'apprentissage de la vie sociale. Forte de son expérience, elle met au service des autres ses compétences et son savoir faire. Elle tient à transmettre à ses adhérents les valeurs de respect et de tolérance.

AURORE - association Loi 1901 - affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France depuis 1975 - agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1982 - adhérente à l'US Changé depuis 1997.

Documents à joindre au dossier

Le questionnaire de santé complété et signé

(sauf pour les twirlers majeurs : certificat médical obligatoire de moins de 3 ans).

Le règlement de la cotisation annuelle :

Moins de 16 ans (sauf twirling) : 70 €

A partir de 16 ans : 80 €

Twirling : 80 €

Tarif dégressif pour les familles (- 5 € par personne à partir de la 2^{ème} personne)

Chèque : € ANCV : €

Espèces : € CAF : €

Autres : € MSA : €

- J'autorise les responsables du club US Changé Aurore à prendre des photos ou vidéos, où je peux figurer en situation de pratique des activités ou de la vie de l'association, sur les supports de communication du club (flyer, affiches, médias, expositions...) ainsi que sur les réseaux sociaux (facebook, instagram, site internet...)

J'ai pris connaissance de la Charte de l'association figurant sur le présent document et je m'engage à la respecter.

DATE :

SIGNATURE :



Dossier d'inscription US Changé Aurore

(En bleu : à remplir uniquement pour la section twirling, les monitrices et membres du conseil d'administration)

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

N° de portable : _____ autre numéro : _____

Adresse postale : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Si mineur, Nom et Prénom du responsable légal : _____

Mail : _____

Activités choisies

(Cochez la ou les cases)

De 4 à 6 ans : EVEIL de l'enfant

A partir de 7 ans : TWIRLING compétition

DANSE moderne jazz

A partir de 16 ans : DANSE AFRICAINE

CARDIO/RENFO

ZUMBA

Salle de préparation physique (places limitées)



Adresse postale: US Changé Aurore - Complexe sportif des Sablons - 53810 Changé

La Charte de l'association

L'adhérent(e)

Mes droits

- . droit au plaisir (*plaisir de pratiquer ma discipline....*)
- . droit à de bonnes conditions de pratique (*exigences matérielles..*)
- . droit au respect (*être traité avec dignité*)
- . droit à la différence (*si l'on n'est pas un champion..*)
- . droit à une formation de qualité (*être entouré par des personnes compétentes, être compris par les animateurs (trices) et possibilité de s'épanouir.*)
- . droit à l'investissement

Mes devoirs

- je respecte les règles et l'esprit de l'association
- je respecte mon environnement : les salles de cours, les vestiaires, le matériel mis à disposition ...
- je respecte les adhérents, l'encadrement, les éducateurs, les dirigeants...
- je respecte les décisions des responsables
- j'adopte la tenue adaptée à l'activité que je pratique (consignes de l'animateur (trice))
- je tiens mes engagements artistiques et sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux cours et manifestations...
- je préviens l'éducateur ou le dirigeant en cas d'absence (moi-même ou mes parents)
- je privilégie l'intérêt du groupe à mon intérêt personnel (dans tous les cas d'un travail en commun, en équipe...)

(*) Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association US Changé Aurore informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire personnellement un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel d'une activité exercée au sein de l'association.

L'animateur (trice)

Ses droits

- . droit au respect (de la part des enfants, des parents, des dirigeants)
- . droit au soutien, à l'appui, à l'aide de l'association, des dirigeants et des parents
- . droit à la formation (pour être toujours plus perfectible)
- . droit à la reconnaissance de son travail, de son investissement, de son dévouement

Ses devoirs

- Adhérer au projet artistique et sportif de l'association
- Être responsable de son groupe, de son équipe et de sa dynamique
- Créer les conditions de sérénité et d'épanouissement des adhérents
- Veiller à la sécurité des adhérents
- Rechercher le meilleur niveau dans la pratique de l'activité
- Respecter pleinement les adhérents
- Respecter et faire appliquer ladite charte

► Les dirigeants

- garantissent l'esprit et les valeurs qui sont celles de la Fédération Sportive et Culturelle de France –
- définissent les objectifs de l'association
- mettent les moyens en place pour assurer la qualité des cours et la sécurité des adhérents et de l'encadrement
- assurent une formation continue des animateurs (trices)
- assistent et soutiennent les animateurs (trices)
- respectent et appliquent ladite charte

Les parents
aident et accompagnent
la vie de leur enfant au sein
de l'association dans le respect
de l'application de cette charte

Cette charte a pour ambition de contribuer au bon fonctionnement de l'association dans le respect de chacun. Tout manquement à la discipline sera sanctionné.

L'association décline toute responsabilité en dehors des horaires de cours qui sont spécifiés pour chaque adhérent